

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

26/11/2025

N° E25000054 /20

La présidente du tribunal administratif

E- Décision de désignation du 26/11/2025

CODE :1

Vu enregistrée le 10/11/2025, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes Celavu Prunelli demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La réalisation d'une cuisine centrale et d'un centre technique intercommunal mutualisé avec la commune de Bastelicaccia et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bastelicaccia ;

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Hervé CORTEGGIANI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Christian REROLLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes Celavu Prunelli et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Bastia, le 26/11/2025

La présidente,

Signé

Anne BAUX